

Une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de East Angus a été tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil au 200, rue Saint-Jean Est, le lundi 14 septembre 2020 à 19 h par vidéoconférence.

Sont présents : Son Honneur la mairesse Lyne Boulanger, Madame la conseillère et Messieurs les conseillers Michel Champigny, Dany Langlois, Antoni Dumont, Denis Gilbert et Nicole Bernier formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Bruno Poulin, secrétaire-trésorier est présent.

David Fournier, directeur général est également présent.

2020-261 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Dany Langlois
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
D'ouvrir la séance du 14 septembre 2020. Il est 21 h 21.

ADOPTÉ

2020-262 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par le conseiller Dany Langlois
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE l'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

CONSTATATION – VACANCE AU POSTE DE CONSEILLER # 2

Le secrétaire-trésorier Bruno Poulin annonce la vacance au poste de conseiller au siège 2. Le secrétaire-trésorier est toujours en attente des directives du ministère des Affaires municipales afin de savoir s'il y aura des élections partielles.

Période de questions de l'assistance

Aucune question.

CORRESPONDANCES DU MOIS DE JUILLET ET AOÛT 2020

- 1 BH.30 Ministre des Transports
 Programme d'aide à la voirie locale – projets particuliers
- 2 BH.30 Ministre des Transports
 Programme d'aide à la voirie locale – projets d'envergure
- 3 FD.60 Action St-François
 Demande de soutien financier
- 4 EE Canton de Westbury
 Entente pour les chemins mitoyens
- 5 FD.60 Fondation Papillon
 Projet ré-aménagement du Camp St-Pat
- 6 FD.60 Paroisse Saint-Louis-de-France
 Souper paroissial

2020-263 CORRESPONDANCES DE JUILLET ET AOÛT 2020

Proposé par le conseiller Antoni Dumont
Appuyé par le conseiller Michel Champigny
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE les correspondances du mois de juillet et août 2020 soient reçues.

ADOPTÉ

2020-264 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 juillet 2020 ainsi que des séances extraordinaires du 9 juillet 2020, 31 juillet 2020, 10 août 2020 et 31 août 2020 soient acceptés tels que présentés, les conseillères et les conseillers ayant reçu copie.

ADOPTÉ

**2020-265 RÉSOLUTION CONFIRMANT LE RECOURS AUX SERVICES
PROFESSIONNELS DE CAIN LAMARRE**

Proposé par le conseiller Antoni Dumont
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
Il est résolu d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

ADOPTÉ

2020-266 SIGNATURES – ACHAT DE TERRAIN RUE GAULEY

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Dany Langlois
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la mairesse, Lyne Boulanger, ainsi que le secrétaire-trésorier Bruno Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville l'achat de terrain de la rue Gauley appartenant à la Société de gestion industrielle de East Angus portant le numéro de lot 4 180 633 du cadastre du Québec, le tout pour un montant de 1 \$.

ADOPTÉ

2020-267 APPROBATION DES COMPTES

Proposé par le conseiller Antoni Dumont
Appuyé par le conseiller Dany Langlois
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE les comptes figurant sur la liste des écritures de déboursés du compte général du mois d'août au montant de 623 068.40 \$ (569 754.74 \$ par chèque et 53 313.66 \$ par transfert électronique) ainsi que la liste des écritures de déboursés du compte salaire du mois d'août au montant de 134 468.80 \$ soient acceptés tels que présentés.

ADOPTÉ

2020-268 UTILISATION SURPLUS NON AFFECTÉ – PROJET LUMIÈRES AU DEL

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par le conseiller Dany Langlois
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le montant suivant soit réservé à même le surplus non affecté pour le projet mentionné :

- Changement des lumières de rue au Del 209 685 \$
ADOPTÉ

2020-269 EMPRUNT GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT le règlement d'emprunt 768 approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

CONSIDÉRANT que la Ville est toujours dans l'attente de la décision concernant une demande de subvention;

CONSIDÉRANT que les taux d'intérêt sont très avantageux pour la Ville;

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le conseil autorise le secrétaire-trésorier à financer le règlement 768 (futur garage municipal). **ADOPTÉ**

2020-270 PROGRAMME POUR LES PRODUITS D'HYGIÈNES FÉMININS

ATTENDU QUE le programme pour les produits d'hygiènes féminins vise à réduire la quantité de serviettes sanitaires jetables qui se retrouvent au site d'enfouissement;

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
Que la Ville de East Angus adopte un Programme pour les produits d'hygiènes féminins selon les modalités suivantes :

- 1) Le demandeur doit compléter le formulaire de remboursement « Programme pour les produits d'hygiènes féminins »;
- 2) Fournir une copie de preuve de résidence ;
- 3) Fournir une copie de la facture d'achat de serviettes sanitaires réutilisables, mentionnant le nom du fournisseur ainsi que les numéros de taxes TPS et TVQ ;
- 4) La Ville rembourse le demandeur pour un montant de 50 % des factures reçues avec un maximum de 100 \$. **ADOPTÉ**

2020-271 DÉROGATION MINEURE – 142, RUE SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Monsieur Claude Girard, qui est à l'effet d'implanter une remise dans la cour avant;

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le CCU et que le comité en recommande l'adoption.

CONSIDÉRANT que suite à l'avis public paru le 12 août 2020, aucun commentaire n'a été transmis au secrétaire-trésorier;

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Michel Champigny

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la demande de dérogation mineure faite par Monsieur Claude Girard soit acceptée telle que présentée. **ADOPTÉ**

2020-272 HERBES HAUTES – 251 AUBIN

CONSIDÉRANT que la Ville a transmis plusieurs avis au propriétaire du 251 rue Aubin mentionnant de tondre la pelouse ;

CONSIDÉRANT l'article 11 du règlement de nuisance 778 de la Ville de East Angus ;

CONSIDÉRANT que malgré les multiples avis, la tonte d'herbe n'a toujours pas été effectuée;

Proposé par le conseiller Antoni Dumont

Appuyé par le conseiller Michel Champigny

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le Conseil autorise l'inspecteur municipal à prendre les moyens de tondre la pelouse du 251 rue Aubin et la dépense relative à la tonte de pelouse soit facturée au compte de taxes de cette résidence, telle créance étant recouvrable de la même manière qu'une taxe spéciale. **ADOPTÉ**

2020-273 HERBES HAUTES – 6 REID

CONSIDÉRANT que la Ville a transmis plusieurs avis au propriétaire du 6 rue Reid mentionnant de tondre la pelouse ;

CONSIDÉRANT l'article 11 du règlement de nuisance 778 de la Ville de East Angus ;

CONSIDÉRANT que malgré les multiples avis, la tonte d'herbe n'a toujours pas été effectuée;

Proposé par le conseiller Antoni Dumont

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le Conseil autorise l'inspecteur municipal à prendre les moyens de tondre la pelouse du 6 rue Reid et la dépense relative à la tonte de pelouse soit facturée au compte de taxes de cette résidence, telle créance étant recouvrable de la même manière qu'une taxe spéciale. **ADOPTÉ**

2020-274

**ARRET DÉFINITIF POUR LA RÉCEPTION DES BOUES DE
FOSSSES SEPTIQUES À LA STATION D'ÉPURATION LE 31
DÉCEMBRE 2020**

CONSIDÉRANT que la Ville n'a pas de certificat d'autorisation afin de recevoir des boues de fosses septiques;

CONSIDÉRANT qu'afin de pouvoir respecter les exigences du ministère de l'environnement, les investissements seraient trop importants pour la Ville de East Angus;

Proposé par le conseiller Antoni Dumont

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville n'accepte plus de boues de fosses septiques à sa station d'épuration dès le 31 décembre 2020.

ADOPTÉ

2020-275

ATTESTATION D'ASSAINISSEMENT MUNICIPALE

ATTENDU QUE la Ville de East Angus a reçu un projet d'attestation d'assainissement en date du 20 mars 2020 de la part du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

ATTENDU QU'IL est important de traiter le plus rapidement possible des éléments à corriger avec son entrée en vigueur prévue le 1^{er} janvier 2021;

ATTENDU QUE la Ville de East Angus souhaite s'assurer de la bonne compréhension de l'attestation municipale afin de prévoir des actions réalistes en fonction du budget municipal disponible;

ATTENDU QUE la Ville de East Angus s'interroge sur son application avec les installations d'assainissement en place compte tenu qu'à sa construction les installations de East Angus devaient traiter 90 % de charge industrielle provenant d'une papetière et que cette papetière est maintenant fermée.

ATTENDU QUE suite à la réception d'un avis de non-conformité en date du 4 juin 2020, les membres du comité de la station d'épuration des eaux usées ont recommandé au conseil municipal de cesser la réception de boues de fosses septiques à l'exception de celles traitées par la MRC du Haut-Saint-François jusqu'au 31 décembre 2020.

ATTENDU QUE les revenus de boues de fosses septiques permettaient de réduire les coûts d'exploitation extrêmement élevés considérant le surdimensionnement des installations.

ATTENDU QUE la station ne peut pas répondre aux normes imposées en MES, DBO5 et phosphore selon sa conception et que la Ville de East Angus se demande si le MELCC est au fait de cette particularité;

ATTENDU QUE le règlement prévoit des sanctions pénales pour tous les paramètres sanctionnables après la délivrance de l'attestation en janvier 2021;

ATTENDU QUE la station d'épuration des eaux de East Angus ne peut traiter efficacement sans l'eau chaude anciennement envoyée par la papetière Cascades particulièrement en période hivernale où l'eau était 20°C même durant les grands froids et que la Ville de East Angus se questionne si le MELCC est au fait de cette situation;

ATTENDU QUE les murs anti-courant préférentiel et les ancrages des aérateurs de surface ne peuvent opérer avec un couvert de glace puisqu'il y a un risque de

bris de la membrane d'étanchéité du fond des bassins et que la Ville de East Angus se questionne si l'attestation proposée tient compte de cette particularité;

ATTENDU QUE le tableau synthèse des normes à atteindre n'est aucunement atteignable à partir de janvier 2021;

ATTENDU QUE la station d'épuration est exemptée des normes de rejet du paragraphe 1 et 2 du premier alinéa de l'article 6 du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU) jusqu'en 2030;

ATTENDU QUE cette exemption est valide seulement pour un objectif de 25 mg/l de DBO5 et MES et que les autres exigences seraient en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021;

ATTENDU QUE présentement dans le SOMAEU, les exigences avec l'avis de conformité de 2001 sont présentes, il semblerait dans les documents reçus de la part du MELCC que les objectifs ont changé en date du 26 septembre 2003;

ATTENDU QUE la mise à niveau de la station en une intervention sera difficile dont particulièrement le respect du 25 mg/l de MES.

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

De demander les éléments suivants au MELCC:

D'obtenir son avis concernant notre station d'épuration des eaux usées et de nous convier à une rencontre compte tenu des nombreuses particularités de nos installations d'assainissement des eaux.

De nous transmettre l'ensemble des documents relatifs à nos installations incluant toutes les correspondances suite à la fermeture de la pulperie en 2011 et de la papetière en 2014 propriétés de Cascades.

De prendre connaissance des valeurs de l'entente initiale en matière de rejet lors de la construction en 1995 et des difficultés de s'ajuster aux normes actuelles en fonction des installations existantes.

D'alléger les mesures concernant le phosphore et de nous mentionner si ces corrections doivent être incluse dans le Programme correcteur.

De nous informer si des aides financières sont disponibles pour mettre en place le programme correcteur et effectuer les modifications demandées dans l'attestation d'assainissement.

De nous informer si le Plan d'action pour le respect des normes en MES et DBO5 de 25 mg/l (Article 6 du ROMAEU) et le Programme correcteur sont des choses distinctes.

De nous informer si une attestation provisoire jusqu'en 2024 est possible compte tenu que l'Attestation d'Assainissement Municipale n'encadre pas l'obligation de produire le Plan d'action qui doit être produit avant 2022 et que nous devons faire l'évaluation dans les prochaines années du rendement épuratoire sans l'apport de BFS.

De nous informer s'il est possible de se soustraire des normes pour la période hivernale jusqu'au moment que la station pourra être utilisée à pleine capacité en période de gel.

De nous informer si c'est exact que le Programme correcteur est conçu pour les exigences de mise à niveau pour le respect de l'attestation municipal et le plan d'action conçu pour la mise à niveau pour le respect du règlement ROMEAU (exigences nationales).

Et de transmettre une copie de cette résolution au Ministre M. Benoit Charrette et au député M. François Jacques.

ADOPTÉ

**2020-276 ADJUDICATION DE CONTRAT – ENTRETIEN DES
ÉQUIPEMENTS STATION ÉPURATION**

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

Que la Ville adjuge le contrat pour l'entretien de divers équipements de la station d'épuration à Les Entreprises Bergeron, pour un montant de 5 674.29 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉ

**2020-277 ACCEPTATION PAIEMENT FINAL – GRONDIN
EXCAVATION**

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

Que la Ville accepte le paiement final au montant de 151 941.93 \$ pour les travaux de remplacement des ponceaux de la rue Georges-Pinard incluant les directives de changement au montant de 8034.73 \$ et les modifications au quantités prévues à l'appel d'offres au montant de 6908.59 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉ

2020-278 DON – ACTION SAINT-FRANCOIS

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville fasse un don de 50 \$ à l'organisme Action Saint-François.

Il est entendu que la dépense sera imputée au poste 02-110-00-970. **ADOPTÉ**

2020-279 DON – SOUPER PAROISSIAL – SAINT-LOUIS-DE-FRANCE

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Michel Champigny

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville fasse un don de 250 \$ pour le souper paroissial de l'église Saint-Louis-de-France.

Il est entendu que la dépense sera imputée au poste 02-110-00-970. **ADOPTÉ**

**2020-280 ADOPTION RÈGLEMENT 800 – AMENDANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 745 AFIN DE
MODIFIER LES USAGES ET LA HAUTEUR MAXIMALE
DANS LA ZONE Rc-1**

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le règlement numéro 800 intitulé « Règlement numéro 800 – amendant le
règlement de zonage numéro 745 afin de modifier les usages et la hauteur
maximale dans la zone Rc-1 » soit adopté. **ADOPTÉ**

**2020-281 ADOPTION RÈGLEMENT 801 – AMENDANT LE
RÈGLEMENT DE TAXATION 790**

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le projet de règlement numéro 801 intitulé « Règlement 801 amendant le
règlement de taxation 790 » soit adopté. **ADOPTÉ**

2020-282 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la séance soit levée. Il est 21 h 43. **ADOPTÉ**

**Lyne Boulanger, Mairesse
Ville de East Angus**

**Bruno Poulin, secrétaire-trésorier
Ville de East Angus**

En signant le procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions.

2020-266	Signatures – Achat de terrain rue Gauley
2020-267	Approbaton des comptes
2020-268	Utilisation surplus non affecté – Projet lumières de rue au Del
2020-270	Programme pour les produits d'hygiènes féminins
2020-276	Adjudication de contrat – Entretien des équipements station épuration
2020-277	Acceptation paiement final – Grondin Excavation
2020-278	Don – Action Saint-François
2020-279	Don – Souper paroissial – Saint-Louis-de-France